



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au Conseil Général de Bougy-Villars

Rapport de la COGESFIN sur le préavis municipal no 02/2021 relatif
au rapport des comptes 2020 et au rapport de gestion de la
Municipalité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La commission a rencontré le 1 juin Monsieur Favre, Municipal responsable de la comptabilité communale, ainsi que Monsieur Montoro de la fiduciaire Heller SA en charge de la bourse communale. Ils ont répondu aux nombreuses questions et interrogations de la commission.

Généralités

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été vérifiés par un réviseur agréé, Monsieur Thierry Jaccard du Bureau Fiduciaire CoFiRev. Il a procédé à un examen succinct des comptes communaux et en a déduit qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives et qu'ils sont dès lors conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Remarques sur les Comptes

A l'instar des comptes de ces dernières années, ceux de 2020 terminent avec un bénéfice de 200'175,43 .-

On s'aperçoit qu'au cours de ces 8 dernières années l'impôt sur le revenu et la fortune est resté très stable. De même pour les autres impôts sauf en 2016 et 2018 qui ont vu grimper les impôts aléatoires de manière spectaculaire et renflouer les caisses de la même manière.

On constate aussi que pour ces prochaines années le revenu de la location des bâtiments communaux constitue un apport très intéressant



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

pour la commune. Ce qui confirme la bonne décision de valoriser le patrimoine existant.

Le travail administratif effectué par la secrétaire Municipale, pour la gestion des ordures ménagères fait désormais partie des imputations internes. On peut se demander si cela a un sens du moment que ses autres tâches administratives, qui peuvent être importantes, ne sont pas affectées à des comptes spécifiques.

Comme le prévoit la loi, des informations claires et détaillées sur le dispositif d'élimination des déchets sont à fournir au public, pour lui permettre de comprendre le bien-fondé et la légalité de la taxe. Une divergence est apparue entre la Commission et la Municipalité en ce qui concerne le calcul de la taxe déchets qui selon la directive doit normalement se calculer sur la base des chiffres de l'année précédente. Suite à une discussion avec Madame la Préfète il apparaît que la directive est en contradiction avec le règlement d'où la divergence. Pour éviter des problèmes à l'avenir la commission conseille la future Municipalité de modifier, assez rapidement, la directive pour être conforme au règlement.

Remarques sur le Bilan

Le total du bilan s'élève à CHF 21'970'917.- en augmentation de 77'690.- par rapport à 2019

En ce qui concerne le Patrimoine administratif et Financier il semblerait que le rejet par les Conseillers du préavis 02/2020 , présenté par la Municipalité, ne soit pas conforme à la loi sur la comptabilité des communes.

Dès lors la question de Monsieur Philippe Dubugnon , lors du conseil du 22/09/2020 , qui demandait pourquoi voter puisque c'est une Loi était à posteriori pertinente. Effectivement on peut se demander s'il était utile de voter sur un objet régi par la Loi.

Dans ce même Conseil la Municipalité nous expliquait qu'il était important de bien classer les objets sous peine de se voir, peut être, refuser la validité des comptes par la Préfecture. Fort de ce constat on aurait pu



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

penser que la Municipalité allait profiter de la situation pour faire une réflexion sur l'affectation des bâtiments dans les différents domaines et de présenter un Bilan 2020 en conformité avec la Loi.

Mais Madame la Préfète nous informe que cela n'est pas possible car la loi sur la comptabilité des communes oblige la Municipalité à passer par un préavis pour changer un objet du patrimoine financier au patrimoine administratif car cette opération est considéré comme un investissement. Par contre l'inverse peut se faire sans autre.

Donc la chose est moins simple qu'il n'y paraît surtout qu'il faut rechercher les objets qui font aujourd'hui partie au Bilan du compte « Bâtiments communaux » (actuellement patrimoine financier) pour les transférer tout ou partie dans le Patrimoine administratif.

Pour le moment Il faut aussi mentionner que la Fiduciaire COFIREV n'a pas fait de remarques à ce sujet dans son rapport.

Comme cela se fait dans d'autres communes il serait bien, pour une question de visibilité, de réserver une ligne dans le Bilan pour chaque bâtiment, même amorti.

L'entreprise Domicim ,qui gère l'encaissement des loyers de nos immeubles, est dans les débiteurs pour un montant de 221'508.- . C'est un montant important qui a doublé depuis 2019. L'explication de la Municipalité est que l'argent placé chez Domicim ne coûte rien tandis que nous payons un intérêt négatif pour les placements dans une banque. Malgré tout il serait utile de se faire une réflexion sur ce genre de débiteurs de vérifier la disponibilité de l'argent et de fixer un plafond pour éviter éventuellement de mauvaises surprises.

Dans le rapport de Gestion nous avons pu lire que la taxe déchets forfaitaire a diminué. Mais n'oublions pas que nous payons directement à la déchetterie une partie de l'élimination de nos déchets. Il serait peut intéressant, par la suite, de connaître l'évolution du coût total de l'élimination des déchets pour le citoyen.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

En ce qui concerne les transports publics nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à le promouvoir même si cela doit passer par une augmentation de notre contribution financière. Peut-être une autre solution serait de favoriser la mobilité douce type Pick-a-Bike initié par la SEFA.

Conclusions

La Commune de Bougy-Villars se trouve dans une situation financière favorable . Il faut continuer d'assurer une saine gestion des bien communaux et de maîtriser les charges.

Un problème récurrent reste celui de la charge de la facture sociale qui croît annuellement. Cela ne va pas s'améliorer avec la crise sanitaire que nous connaissons. Nous espérons que la nouvelle péréquation intercommunale arrive à une meilleure répartition Canton-Communes.

Nous sommes conscients de notre peu d'influence au niveau cantonal mais malgré tout nous encourageons la Municipalité à défendre, auprès des associations communales, les intérêts de la commune .

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances, unanime, vous propose d'accepter les comptes et la gestion 2020 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Pour la commission des Finances et de Gestion

Richard Gerritsen (Président)

Jean-Michel Thieulin

Alain Palombini

Alfred Wiesmann